

Questions orales

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES
ÉTATS-UNIS—LES BANQUES DE SANG COMMERCIALES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Tout au long des négociations commerciales, nous avons entendu le gouvernement soutenir à maintes et maintes reprises que le libre-échange n'avait absolument rien à voir à l'édifice social et aux coutumes du Canada. Nous savons cependant que jusqu'à l'année dernière et jusqu'à l'arrivée du gouvernement actuel au pouvoir, on ne vendait pas de sang à des fins lucratives au Canada. Or, dans plusieurs États des États-Unis, la vente du sang est un commerce.

Si effectivement l'accord commercial n'a rien à voir avec notre édifice social, pourquoi les banques de sang figurent-elles sous la rubrique des services commerciaux?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je tiens à assurer à la Chambre que l'accord canado-américain de libre-échange n'a rien à voir avec le sang. Il appartient je suppose à l'individu de décider s'il vend ou non son sang pour de l'argent. Certains députés ici n'ont même pas de sang à vendre.

[Français]

LA COMMERCIALISATION DU SANG—LA POSITION DU MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il est évident que l'on est en train de se faire vendre aux Américains, si on a le ministre du Commerce extérieur qui dit qu'il n'y a pas de mal à vendre son propre sang. Cela, c'est la politique des Américains, ce n'est pas la politique du Canada. C'est la politique des conservateurs qui ont commencé, même l'année dernière à Montréal, avec la première banque de sang canadien privée, où on peut acheter du sang, où on peut se faire faire du sang pour 2 500 \$, si on a besoin d'une opération au coeur. Est-ce que c'est cela la politique universelle de la santé au Canada?

J'aimerais demander au ministre pourquoi, s'il prétend que les banques de sang n'ont rien à faire avec l'Accord sur le libre-échange, pourquoi dans la cédule annexée 1408, les banques de sang sont incluses dans le groupe de commerce dans l'Annexe? Et pourquoi le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, aujourd'hui même, fait-il un *briefing* au Château Laurier en ce qui concerne la commercialisation du sang dans l'Accord sur le libre-échange?

[Traduction]

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la députée doit être bien dépourvue pour nous sortir ce genre de sornettes. Je tiens à assurer à la Chambre que la Société canadienne de la Croix-Rouge poursuivra ses activités au Canada. Rien dans l'accord de libre-échange ne l'en empêchera. La transfusion de sang sera gratuite pour ceux qui en ont besoin. L'accord de libre-échange n'a rien à voir avec ça. Personne ne peut forcer quelqu'un à vendre ou à donner son sang. C'est une décision personnelle.

Mme Copps: Pourquoi ce service figure-t-il à l'annexe?

M. Crosbie: Hier, c'étaient les abeilles meurtrières qui venaient au Canada, aujourd'hui ce sont les vampires et Dracula. La députée devrait chercher un autre filon à exploiter.

* * *

L'IMMIGRATION

L'ÉLARGISSEMENT DE LA CATÉGORIE RÉSERVÉE À LA RÉUNION
DES FAMILLES

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La ministre sait sans doute que l'été dernier, le gouvernement a annoncé des modifications à la Loi sur l'Immigration visant à élargir la catégorie réservée à la réunion des familles et à y englober les enfants non mariés de plus de 21 ans ainsi qu'à accorder un bonus de 15 points aux parents aidés dans le système d'attribution des points.

Jusqu'à présent, ces modifications n'ont pas encore été appliquées, ce qui cause beaucoup de confusion, de frustration et de colère. La ministre peut-elle dire à la Chambre et aux Canadiens pourquoi les changements annoncés n'ont pas été appliqués et quand le gouvernement compte apporter ces modifications tant attendues à la Loi sur l'immigration?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis très heureuse que le député ait mis le sujet sur le tapis. Aujourd'hui à midi, nous déposerons le nouveau règlement sur les catégories familiales et les parents aidés.

Je tiens à féliciter mon collègue le député de Dollard, qui a été le premier à en parler à la Chambre, il y a un an environ. Nous avons fait quelque chose après 20 années d'inertie de la part des libéraux. J'ai lu avec intérêt ce matin dans le *Globe and Mail* que ceux-ci souhaitaient de tels changements depuis dix ans.

Les modifications permettront aux personnes domiciliées au Canada de parrainer l'entrée de leurs fils et filles non mariés de plus de 21 ans dans la catégorie familiale.

M. le Président: La ministre répond, je le sais, avec un certain enthousiasme. Je crois toutefois qu'elle s'écarte un peu du sujet.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE BUREAU DE POSTE DE VICKERS HEIGHTS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre que le premier ministre a chargé de Postes Canada. Lorsqu'il a répondu tantôt à mon collègue, il a parlé des renseignements erronés que Dignité rurale diffuse aux Canadiens à l'occasion de sa tournée.